Boischatel
De nature exceptionnelle

AVIS PUBLIC

La Municipalité de Boischatel (ci-après : la Municipalité) requiert des soumissions pour obtenir les services d'une entreprise pour :

LA RÉFECTION DE PAVAGE 2021

APPEL D'OFFRES : TP-2021-03

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Date d'ouverture des soumissions : le 24 février 2021 à 14 h

Responsable de l'appel d'offres : Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité de Boischatel
45, rue Bédard
Boischatel (Qc) G0A 1H0

En raison de la COVID-19 et de la fermeture de l'Hôtel de ville à la population jusqu'à nouvel ordre, toutes les soumissions doivent être déposées à l'endroit identifiée « Dépôt de soumissions », à l'extérieur de l'entrée de l'Hôtel de ville située au 45, rue Bédard à Boischatel, le 24 février de 9 h à 14 h. L'ouverture des soumissions se fera le même jour, en présence de deux témoins à l'interne, sera filmée et pourra être visionnée la même journée sur le site web de la Municipalité et sur SEAO.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles par le biais du SEAO (www.seao.ca) et ne peuvent être obtenus que par le biais du SEAO. Aucun autre document ne lie la Municipalité.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission de 500 $, sous forme de chèque visé ou de cautionnement valide pour toute la période où la soumission doit demeurer en vigueur et ne peut être retirée. L'absence de cette garantie lors de l'ouverture des soumissions entraîne automatiquement le rejet de la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SEAO, à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par le maître de l'ouvrage.

FAIT À BOISCHATEL CE 18e JOUR DE JANVIER 2021.

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint